



Ni marié , ni pacsé (separation)

Par **xfrex**, le **19/05/2009** à **19:51**

Bonjour, voila je vous explique mon probleme , ma concubine a demander la separation , no probleme , elle devait partir elle de la maison no problemernrn voila le probleme maintenant , c'est que ça fait 2 ans quel est toujours la , et la je suis au bout du rouleau , donc j'ai decider de partir moi .rnrrn nous ne sommes ni marié , ni pacsé et nous avons 2 enfants qui portent mon nomrnrfaut t'il que je me deplace au prés d'un avocat , et risque t'elle de faire constaté un abandon de domicile .rnnde plus nous louons une maison ou nos 2 noms y sont inscrit , j'ai appeller l'office hlm pour leur expliquer mon départ éventuel , il faut que nous fassions chaqu' un de notre coté un courrier pour leurs expliquer mon depart , et elle la reprise des loyers , mais elle refuse de faire ce courrier .

Par **Marion2**, le **24/05/2009** à **11:01**

Bonjour,rnrnDans la mesure où vous n'êtes pas mariés, il n'y aura pas abandon du domicile conjugal, vous ne risquez donc rien en partant.rnrnIl faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.rnrnUn avocat n'est pas nécessaire.rnrnFaites également un courrier recommandé AR à l'office d'HLM pour les informer de votre départ, en leur signifiant que Madame reste.rnL'office d'HLM demandera lui-même à Madame un courrier.rnrnCordialement.